

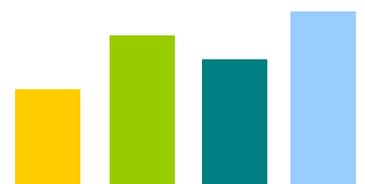


# Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



## Rapport d'activités 2012

Décembre 2012



# Sommaire

<b>I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF</b>	<b>7</b>
I.1. MISSION STATUTAIRE	7
I.2. ORGANIGRAMME DE L'ADBVBB	8
I.3. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB	9
<b>II. POLE EAU</b>	<b>11</b>
II.1. LA MISSION DU POLE EAU	11
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2012 DU POLE EAU	13
II.2.1. Animation de la CLE	13
II.2.2. Suite de la révision du SAGE	13
II.2.3. Soutien aux acteurs du territoire	15
II.2.4. Information et sensibilisation des acteurs du territoire	15
II.2.5. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers	16
II.2.6. Poursuite des inventaires des zones humides	18
II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf	19
<b>III. POLE BIODIVERSITE</b>	<b>21</b>
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE	21
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2012	23
III.2.1. Une forte contractualisation par les agriculteurs	23
III.2.2. Le développement des contrats et de la charte Natura 2000	24
III.2.3. De nouvelles études et projets sur le site Natura 2000	25
III.2.7. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site	26

## MOT DU PRESIDENT



L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf poursuit ses missions visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux naturels.

Elle accompagne les acteurs locaux dans leur volonté d'améliorer la qualité environnementale de notre territoire : le bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Sans attendre le nouveau SAGE en cours de révision, les communes s'engagent dans des actions en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, notamment au travers des deux contrats opérationnels : le contrat territorial 2008-2013 et le contrat régional de bassin versant 2011-2013. Au total plus de 8 millions d'euros de contrats ont été signés et plus de la moitié des actions sont d'ores et déjà engagées. Un avenant de prolongation vient d'être signé fin 2012 avec l'Agence de l'Eau pour finaliser les actions en cours et en ajouter 5 nouvelles. L'année 2013 sera l'année du bilan afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées et commencer à programmer des actions pour 2014.

Quant à l'inventaire des zones humides commencé en 2010, il est en voie de finalisation. Les dernières communes non engagées ont sollicité l'Association en 2012. Cette mission s'achèvera ainsi début 2013. L'Association en mettant à disposition des chargées de mission, aura ainsi répondu aux attentes de 30 des 39 communes du bassin versant. En 2013, les 39 communes du bassin versant disposeront de ces inventaires notamment dans le cadre de leur PLU.

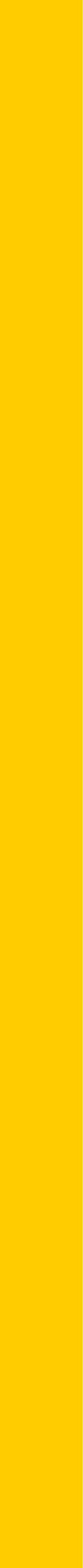
Cette mission d'inventaires a permis de réfléchir à la mise en œuvre d'une Mesure Agri-Environnementale expérimentale « Prairies humides » sur le bassin versant. L'Association vient de déposer le projet de territoire : 2 000 ha de prairies humides sont potentiellement éligibles et pourraient être contractualisés par les agriculteurs dès 2013.

Depuis mai 2012, l'observatoire est à nouveau opérationnel. 40 points de suivi dont 18 gérés par l'Association devraient nous permettre début 2013 de dresser l'évolution de la qualité des eaux. Les résultats d'ores et déjà obtenus laissent présager des actions à mettre en œuvre : problématique du phosphore, de nitrates, de pesticides... Les milieux récepteurs sont très sensibles et parfois dégradés, ils ont du mal à jouer leur rôle épurateur. Ce suivi apparaît comme un outil indispensable d'aide à la décision.

Enfin, malgré les tensions budgétaires observés sur le co-financement FEDER, l'Association poursuit ses missions d'animation auprès des 28 communes du site Natura 2000. Les communes, agriculteurs, sauniers, particuliers... continuent à s'engager dans des actions en faveur de la biodiversité que ce soit au travers de contrat plage, de MAE, de travaux de restauration.... Cette année 2012 a été également marquée par la production d'outils de sensibilisation sur la pêche à pied, les espèces invasives... qui sont distribués sur tout le territoire.

La qualité et l'innovation des actions portées par les 41 communes adhérentes donnent toute la crédibilité à l'Association. Et en cela, je tiens à cet égard à saluer et à remercier l'ensemble des Elus pour leur confiance et le sérieux dans leurs actions, ainsi qu'aux collaborateurs de l'Association, qui effectuent un travail d'une grande qualité au quotidien.

Le rapport d'activités qui suit synthétise les principales actions engagées au cours de l'année 2012.



## MOT DU PRESIDENT DE LA CLE



L'année 2012 a été marquée par l'avancement de la révision du SAGE qui a connu quatre temps forts : la concertation, la validation de la stratégie, la rédaction des documents et leur présentation au Bureau de la CLE.

Début 2012, plusieurs commissions thématiques élargies se sont réunies afin de débattre avec les acteurs locaux des orientations à prendre dans le prochain SAGE. Dès cette étape, la question de la faisabilité technico-économique des propositions a été prise en compte.

Ce travail a permis d'aboutir à une validation des orientations et des objectifs pour le futur SAGE par la Commission Locale de l'Eau en séance plénière le 23 avril.

La rédaction des documents en comité restreint a alors pu commencer. J'ai voulu être présent à chacune de ces réunions afin de m'assurer que le projet respectait les grandes lignes validées par la CLE.

Enfin, ces documents ont été présentés au Bureau de la CLE à partir du mois d'octobre. La participation active lors de ces réunions, autour du bureau d'études SCE, a permis d'enrichir le travail réalisé et témoigne de la prise de conscience sur l'importance de ce document pour l'avenir de notre territoire.

Respecter les orientations du SDAGE mais en les adaptant aux réalités du bassin versant de la baie de Bourgneuf, à ses spécificités, pour préserver et développer ses richesses.

## MOT DU PRESIDENT DU COPIL NATURA 2000

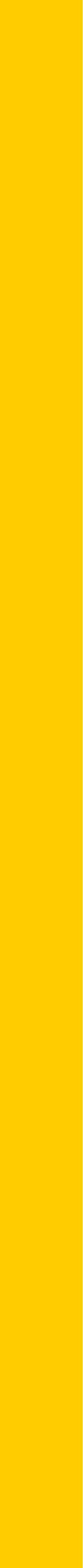


Cette année 2012 a permis la poursuite des actions en faveur de la préservation de notre territoire.

Les agriculteurs poursuivent leurs engagements pour des pratiques agricoles favorables à la biodiversité : 81 % des surfaces de marais sont engagés dans une MAE (17 400 ha). Initiée en 2011, la MAE « entretien des fossés tertiaires » a été renouvelée en 2012, elle permettra l'entretien de 400 km soit 6% du réseau tertiaire du Marais breton. La réforme des MAE 2014 est en train de s'écrire, l'Association anime différents groupes de travail pour faire des propositions adaptées à nos spécificités littorales et de marais.

En 2012 5 nouveaux contrats Natura 2000 ont été signés par les communes et 6 nouvelles chartes Natura 2000 par des propriétaires privés. En outre, de nombreuses actions de sensibilisation ont été conduites et en particulier sur les espèces invasives, véritable fléau sur le territoire.

Ce bilan montre un engagement fort de tous les acteurs de notre territoire que je salue.



# I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

## I.1. Mission statutaire

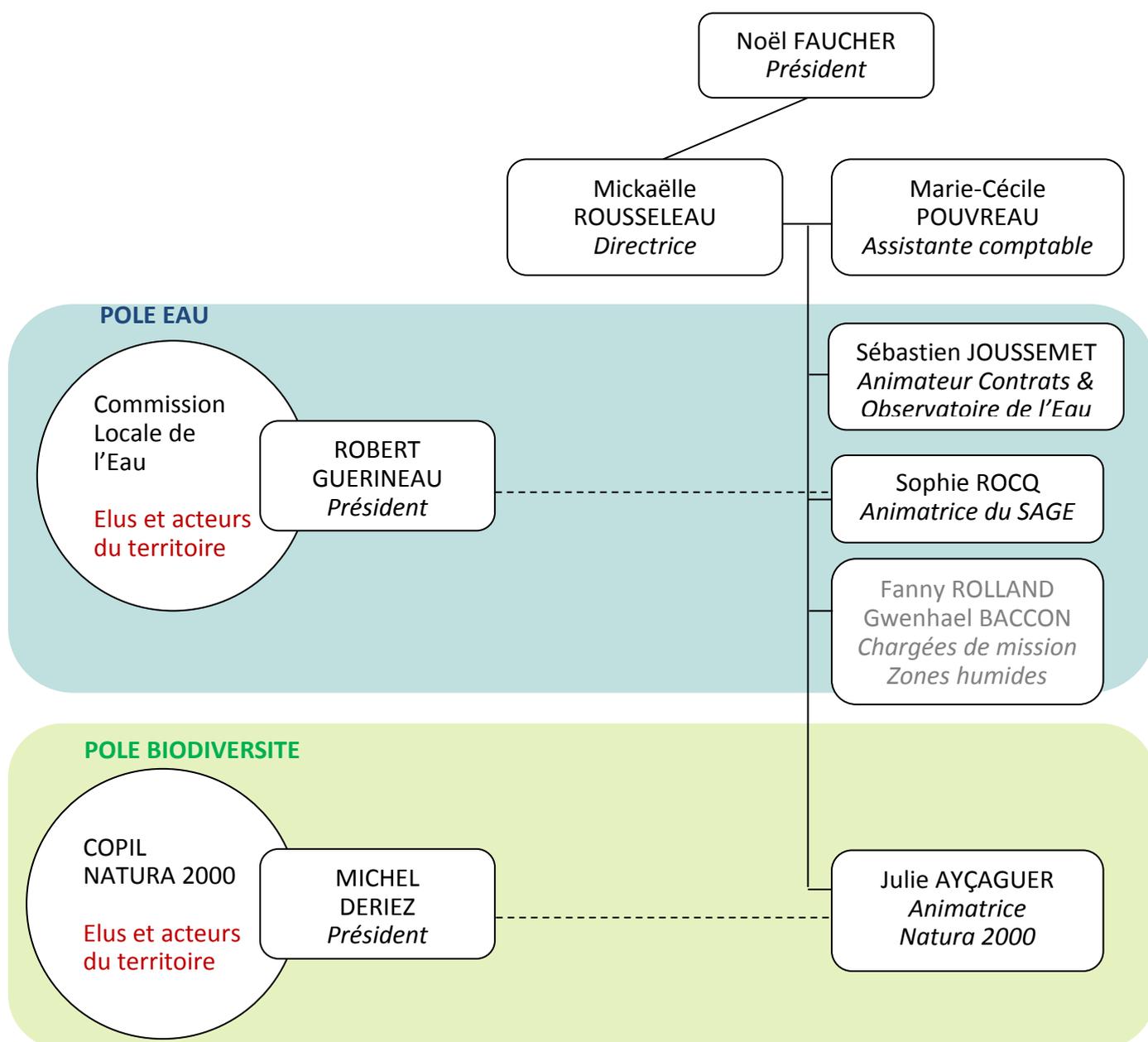
L'ADBVBB a pour objet de regrouper les communes intéressées par :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

## I.2. Organigramme de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association s'est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 7 salariés répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

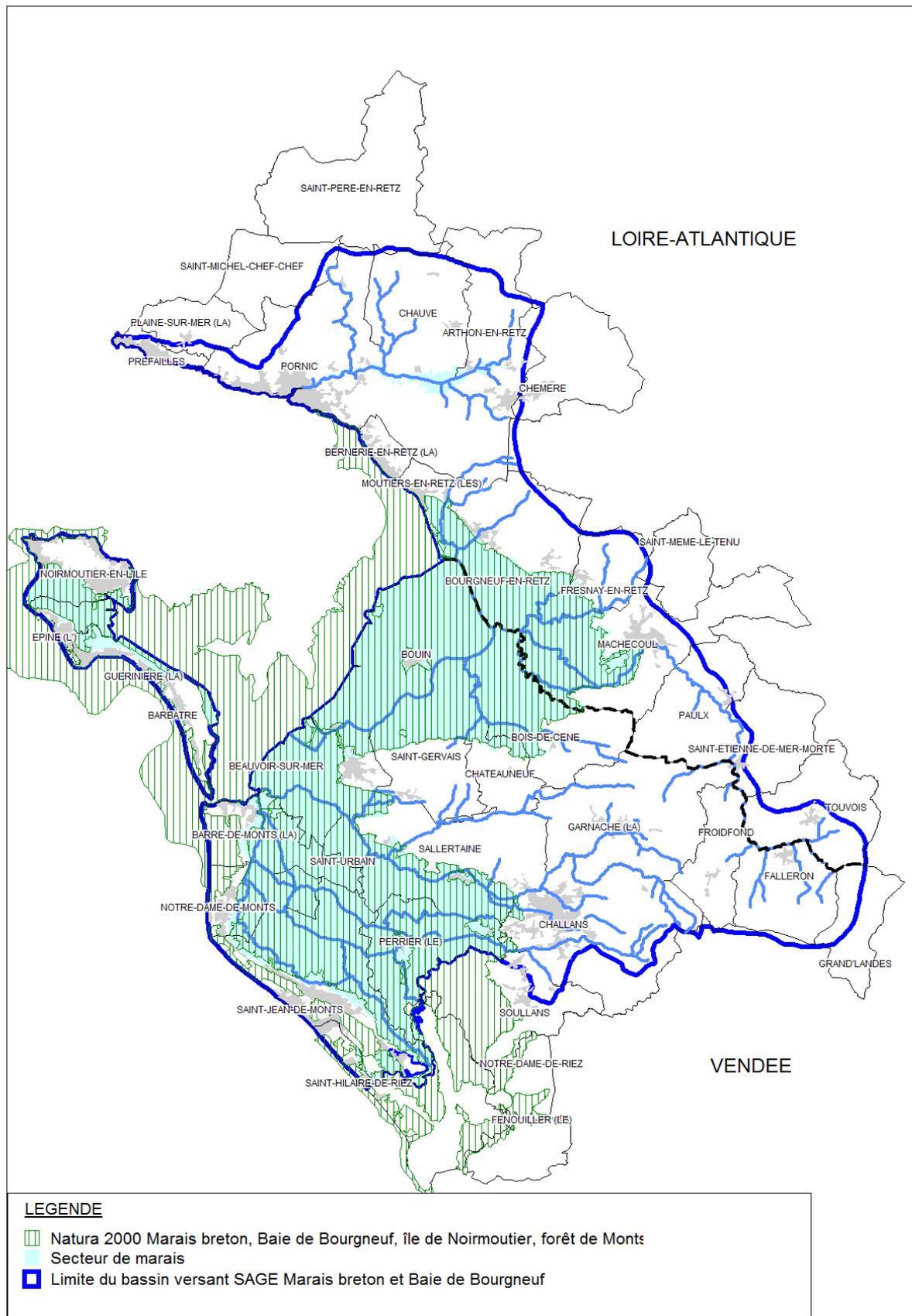


Noir : Salariés permanents

Gris : Salariés en mission temporaire

### I.3. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

L'Association compte 41 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (17) et Vendée (24).





## II. POLE EAU

### II.1. La mission du pôle Eau

*La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf*

*Cette politique est basée sur un document de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.*



#### **Objectifs fixés**

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 (ou 2021 pour une partie de l'amont du bassin versant, voire 2027 pour la nappe de Machecoul), objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.

#### **Résultats attendus**

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Convaincre les partenaires des choix de la CLE.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines et eau salée souterraine).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Réaliser un nouveau tableau de bord du SAGE.

<b>Elus</b>	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Alain de la GARANDERIE, Vice-Président de la CLE	
<b>Animateur(s)</b>	Sophie ROCQ (Animatrice du SAGE) Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau) Fanny ROLLAND (Chargée de mission Zones humides)	
<b>Document de planification</b>	Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) 39 communes – 975 km <sup>2</sup>	
<b>Outils financiers</b>	Contrat Territorial avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec la Région Pays de la Loire	
<b>Budget animation</b> (estimation 2012)	Animation SAGE et Contrats : 100 000 €	Inventaire Zones humides : 90 000 €
<b>Ressources financières</b> (estimation 2012)	Agence de l'eau : 44 800 € (45%) Région Pays de la Loire : 22 400 € (22%) Conseil Général 85 : 5 100 € (5%) Conseil Général 44 : 6 100 € (6%) Pôle Emploi : 1 600 € (2%) Communes : 20 000 € (20%)	Agence de l'eau : 45 000 € (50%) Région Pays de la Loire : 21 400 € (24%) Conseil Général 85 : € 4 000 (4%) Pôle Emploi : 1 600 € (2%) Communes : 18 000 € (20%)
<b>Apport financier 2012 sur le territoire</b>	CRBV 2011 – 2013 : 982 006 € dont 378 640 € versés en 2011 et 2012 Contrat territorial 2008-2013 : 2,4 M€ (l'année 2012 n'est pas une année bilan pour ce contrat)	

## II.2. Actions marquantes en 2012 du pôle Eau

### II.2.1. Animation de la CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni à 6 reprises en 2012. Une séance plénière de la CLE s'est tenue.

En parallèle, plusieurs commissions thématiques se sont réunies : des commissions spécifiques à la révision du SAGE (à 5 reprises) et la commission Eaux Salées Souterraines (à 3 reprises).

Au cours de l'année 2012, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 7 dossiers. Comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau ou le Président de la CLE seul peuvent rendre un avis pour le compte de la CLE. Le Bureau de la CLE a rendu un avis sur un seul des 7 dossiers : il s'agissait d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour un projet de drainage. Pour les autres dossiers, c'est le Président de la CLE qui a rendu seul un avis, ce qui peut notamment s'expliquer par les délais de réponse qui étaient trop courts pour pouvoir attendre une réunion du Bureau de la CLE pour émettre un avis sur ces dossiers.

### II.2.2. Suite de la révision du SAGE

En 2011, le diagnostic de bassin versant a été achevé, une nouvelle structuration pour les enjeux du SAGE a été validée et un bureau d'études a été recruté en fin d'année pour accélérer la révision du SAGE.

Ainsi, en 2012, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu et ont permis d'élaborer une stratégie pour le prochain SAGE.

Après validation de la stratégie par la CLE le 23 avril 2012, quatre demi-journées de réunion de rédaction en comité restreint ont été nécessaires pour élaborer un projet de documents rédigés (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement). Ce travail a ensuite été présenté dans le détail au Bureau de la CLE, accompagné de l'évaluation économique des mesures proposées, lors de 3 réunions en octobre, novembre et décembre. Une réunion supplémentaire sera nécessaire en 2013 pour aborder l'ensemble des dispositions et des articles du PAGD et du règlement.

Les principaux axes abordés sont reportés dans le schéma suivant.

Enjeux	Thématiques	
Gestion quantitative	Eau salée souterraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nappe de la Vérie et de Machecoul</li> <li>- seuils d'alerte et de crise</li> <li>- sensibilisation aux économies d'eau...</li> </ul>
	Eau douce superficielle et souterraine	
Inondation / Submersion marine	Prévention du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assainissement collectif (STEP, réseaux)</li> <li>- guide des bonnes pratiques et conseil agricole</li> <li>- plan de désherbage communal d'ici 2017</li> <li>- sensibilisation - communication ...</li> </ul>
Qualité des eaux	Nutriments – Bilan en oxygène	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restaurer la continuité écologique en cours d'eau et en marais</li> <li>- lutter contre les espèces invasives</li> <li>- préserver les zones humides</li> <li>- identifier et préserver les têtes de bassin versant</li> <li>- élaborer des « plans de gestion durable » des marais pour améliorer la cohérence des actions ...</li> </ul>
	Phytosanitaires	
	Bactériologie – Micropolluants	
Qualité des milieux	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le rôle de la structure porteuse du SAGE</li> <li>- élaborer un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du SAGE</li> <li>- ...</li> </ul>
	Zones humides	
	Têtes de bassin versant	
	Marais retro-littoraux	
Gouvernance Cohérence et organisation	Piloter et porter la mise en œuvre du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le rôle de la structure porteuse du SAGE</li> <li>- élaborer un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du SAGE</li> <li>- ...</li> </ul>
	Coordonner la mise en œuvre du SAGE	

## II.2.3. Soutien aux acteurs du territoire

Auprès des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'association informe les collectivités sur les nouvelles obligations réglementaires (pesticides, trames verte et bleue...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (SCOT, travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...).

L'association intervient également pour défendre les intérêts du bassin versant lors des consultations organisées par les services de l'Etat comme par exemple le classement en cours des cours d'eau ou des ouvrages prioritaires à effacer.

En novembre 2011, l'ADBVB a répondu en partenariat avec la Chambre d'Agriculture à un appel à projets de la DRAAF pour réfléchir à la mise en œuvre d'une Mesure Agri-Environnementale dite « Prairies humides » sur les prairies permanentes humides du bassin de la Baie de Bourgneuf.



La candidature de l'ADBVB a été retenue et elle a donc élaboré un projet de territoire pour que cette MAE puisse être expérimentée en 2013 sur les prairies permanentes humides du bassin versant. Il s'agit d'une MAE à obligation de résultats : les prairies qui bénéficieront de cette mesure devront être en bon état agri-écologique (évalué par la présence d'au moins 4 espèces indicatrices parmi une liste validée localement). 2 000 ha sont potentiellement éligibles à cette mesure sur le territoire.

## II.2.4. Information et sensibilisation des acteurs du territoire

Deux lettres du SAGE (n°13 et n°14) ont été publiées en juillet et décembre 2012, puis distribuées aux 41 communes membres et à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers.

Les principaux thèmes abordés dans la lettre du SAGE n°13 sont les suivants :

- la révision du SAGE : rappel des grandes étapes et du calendrier de la révision du SAGE et présentation des grandes lignes du projet validé par la CLE le 23 avril 2012 (enjeux, thématiques, objectifs, orientations stratégiques)
- la relance de l'observatoire de l'eau : après deux années de suspension, l'observatoire local de l'eau est relancé. Les nouveaux points de prélèvements et paramètres suivis sont présentés.
- la MAE « prairies humides » - en bref : l'Association pour le Développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été retenue pour expérimenter une MAE sur les prairies permanentes humides.

Les principaux thèmes abordés dans la lettre du SAGE n°14 sont les suivants :

- la préparation des prochains contrats pour 2014 : le CRBV et le Contrat Territorial portés par l'Association arriveront à échéance en 2013 et il est donc nécessaire de travailler dès maintenant à l'élaboration des futurs contrats pour ne pas rompre la dynamique en place.
- la MAE « prairies humides » - présentation de la mesure : présentation du principe de la mesure et du territoire éligible.
- la révision du SAGE – en bref : présentation de l'avancement de la révision du SAGE et des prochaines étapes.



## II.2.5. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

L'association est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant. Elle assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien un soutien technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

### *Le Contrat Territorial, outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

En 2012, un **avenant au contrat a été signé afin de prolonger d'un an** 6 opérations et d'en ajouter 5 autres jusqu'à présent non inscrites. Le budget prévisionnel de cet avenant s'élève à **894 400€ dont 425 023 € d'aides de l'Agence de l'Eau.**

Au total d'un coût supérieur à **6 millions d'euros, le contrat territorial 2008-2013 est financé par l'Agence de l'eau pour 2,4 millions d'euros**, complété par des aides financière d'autres collectivités (Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et Vendée) suivant la nature des opérations.

40 maîtres d'ouvrages du bassin versant (principalement des collectivités) sont engagés.

On y trouve par exemple des opérations sur la préservation de la **qualité des eaux des étangs des Gâtineaux et Gros Caillou destinées à la production d'eau potable en Loire Atlantique** (animation agricole), les économies d'eau, l'amélioration de la qualité des coquillages de Fort Larron à Noirmoutier, les travaux de réhabilitation des réseaux et stations d'assainissement des collectivités, la réalisation d'étude de plans de désherbage communaux, le suivi de la qualité des eaux, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques...



Toutes ces opérations contribuent à l'amélioration de la qualité du milieu et notamment de l'eau du bassin versant.

En 2013, outre la réalisation de l'évaluation du Contrat Territorial 2008-2013 il s'agira de mener en parallèle la préparation du suivant, en adéquation avec le futur SAGE révisé.

### *Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil financier de la Région*

En 2008, un **1<sup>er</sup> CRBV 2007-2009** a été signé ; il s'est administrativement achever au 1<sup>er</sup> semestre 2012. **Pour une dépense totale de 2 596 805€, la Région a attribué 671 549€.**

Le **second CRBV 2011-2013** a été signé le 3 janvier 2012. 3 des 22 opérations engagées sont d'ores et déjà terminées, 15 en cours de réalisation et 4 non commencées. **Sur les 934 006€ de subvention possibles, 378 640€ ont été versés.** Les actions inscrites dans le second contrat ont pour objectif de poursuivre la restauration des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau ainsi que d'évaluer l'efficacité des opérations du 1<sup>er</sup> CRBV.

2013 sera une année « charnière » au cours de laquelle il faudra, tout à la fois, finaliser les opérations en cours, signer un éventuel avenant afin de les poursuivre ou de les réorienter mais aussi réunir les maîtres d'ouvrage potentiels afin d'envisager la signature d'un éventuel 3<sup>ème</sup> contrat.



## Bilan financier des contrats

	Contrat Territorial (dont avenant) 2008-2013	Avenant 2013	CRBV 2011-2013	Total
Coût prévisionnel retenu	6 098 254 €	898 400 €	2 528 807 €	8 627 061 €
Montant prévisionnel de l'aide	2 373 513 € (38,9 %)	425 023 € (47,3%)	934 006 € (36,9 %)	3 307 519 €
Subventions versées	732 295 € (données 2011)	-	378 640 €	

NB : Pour le Contrat Territorial, état au 01/09/2012 et le CRBV, état au 15/12/2012.

### Suivi des actions des maîtres d'ouvrage et progression vers l'atteinte des objectifs du SAGE

Il est encore trop tôt pour mesurer l'efficacité des actions sur le milieu. Cependant on peut noter quelques actions intéressantes qui laissent présager un impact positif sur le milieu et la ressource en eau.

#### ➤ Pour améliorer la qualité des eaux :

- Réalisation d'études « **plan de désherbage communal** » sur le bassin versant avec achats de matériels se sont poursuivies en 2011-2012. A la fin des contrats, **21 communes auront leur plan et au moins 4 se seront « équipées »**.
- D'importants travaux réalisés par les collectivités en matière d'assainissement...
- Une animation agricole mise en place sur le bassin d'alimentation des captages des étangs des « Gâtineaux » et du « Gros Caillou ».
- Réalisation des inventaires des zones humides...

#### ➤ Pour contribuer à une gestion quantitative des eaux :

- Des collectivités de plus en plus sensibilisées sur les économies d'eau.
- Des travaux pour maîtriser les eaux de ruissellement et en évaluer l'efficacité.
- Réflexion sur la gestion des niveaux en marais l'été (mares de chasse).

#### Pour restaurer les milieux aquatiques :

- Des travaux en lien avec les Contrats de restauration et Entretien des Zones Humides (CREZH) pour le marais breton et les marais de Noirmoutier : curage, restauration d'ouvrages hydrauliques,
- Des études et/ou travaux de restauration des cours d'eau (Falleron, Taizan)...



L'association évalue régulièrement l'écart entre les objectifs que le territoire s'était fixé et la réalité. Des actions de suivi pour mesurer l'efficacité des actions engagées vont être mises en œuvre sur le territoire. L'association apportera son expertise à chaque maître d'ouvrage concerné.

## II.2.6. Poursuite des inventaires des zones humides

Le SDAGE demande que l'inventaire des zones humides soit finalisé d'ici fin 2012. Pour répondre à cette obligation réglementaire, l'association a proposé aux communes du bassin versant de recruter des chargées de mission zones humides.

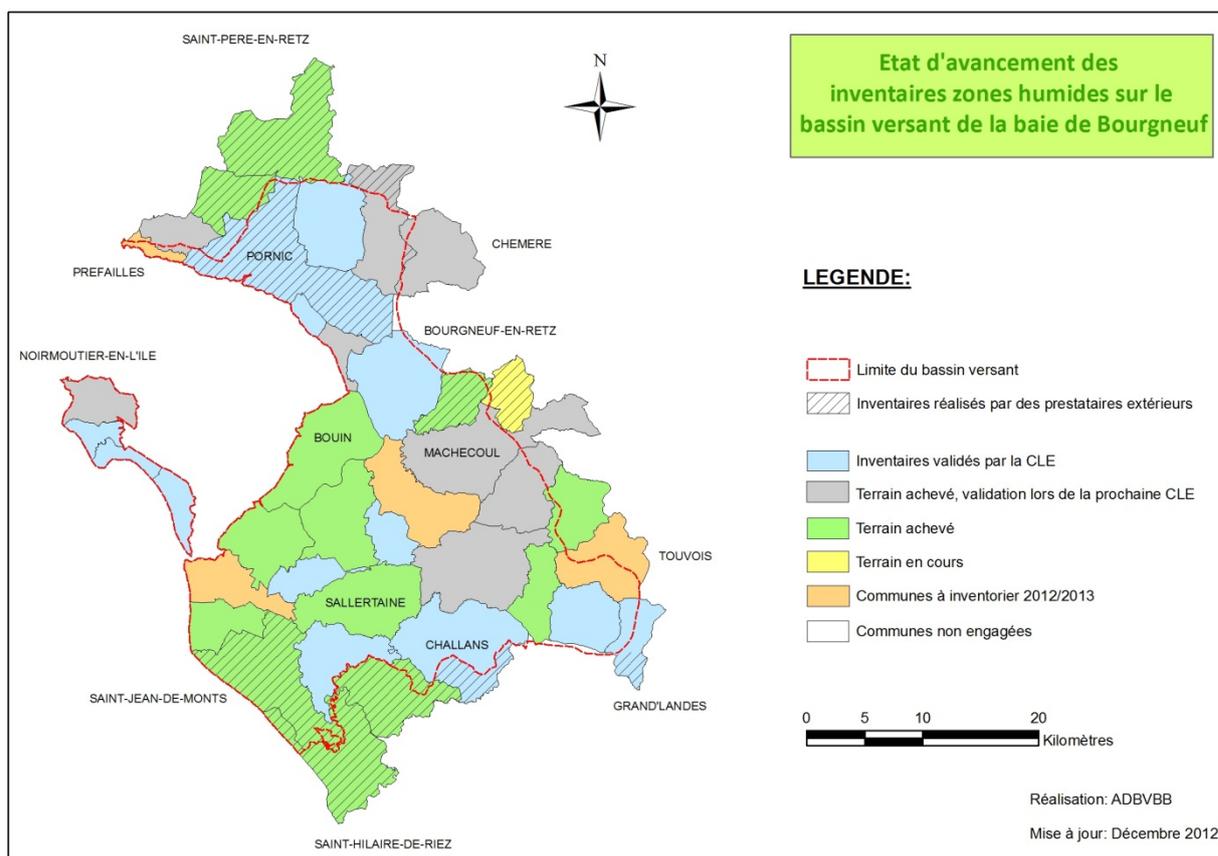
Au total, ce sont 30 communes qui ont sollicité l'association pour la réalisation de ces inventaires.

Basé sur la concertation, ce travail est suivi et validé par un Comité de pilotage désigné par chaque commune.

Un Comité technique (qui s'est réuni à deux reprises en 2012) s'assurent de la bonne exécution de la mission selon le protocole défini et la CLE valide ces travaux.

A ce jour, 13 communes ont leur inventaire validé par la CLE et 8 validé par le groupe technique de la CLE.

La mission s'achèvera courant 2013.



Carte d'état d'avancement des inventaires des zones humides sur le bassin versant du Marais breton et de la Baie de Bourgneuf – Décembre 2012

## II.2.7. Observatoire de l'Eau de la Baie de Bourgneuf

*La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.*

### **Objectifs fixés**

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



### **Résultats attendus**

- Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

<b>Elu</b>	Robert Guérineau, Président de la CLE
<b>Animateur(s)</b>	Sébastien JOUSSEMET (Animateur Contrats et Observatoire de l'Eau)
<b>Budget annuel (2012)</b>	Budget prévisionnel : 60 000 €
<b>Ressources financières (prévisionnel 2012)</b>	- Agence de l'eau : 24 000 € (40 %) - Région : 24 000 € (40 %) - Communes : 12 000 € (20 %)

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

Depuis mars 2010, des orientations différentes de l'association l'ont conduit à suspendre les mesures qu'elle réalisait. Néanmoins les réseaux partenaires (Conseils généraux, DDTM, Agence de l'Eau, IFREMER,...) ont poursuivi les mesures sur le territoire.

Depuis le début de l'année 2012, l'Observatoire de l'ADBVB est à nouveau opérationnel. 18 points ont fait l'objet d'un suivi à une fréquence annuelle de 6 prélèvements (indices biologiques exceptés). Cet observatoire se veut complémentaire des réseaux déjà existants, il doit répondre aux besoins partagés de l'ensemble des partenaires, et satisfaire les exigences des financeurs.

En mai 2012, les premiers prélèvements ont eu lieu et se sont poursuivis jusqu'en novembre 2012 conformément au cahier des charges. Quelques indices biologiques (1 IPR et 2 IBGN) n'ont pas pu être réalisés, les stations préalablement choisies ne répondent pas aux exigences du protocole normé (eaux systématiquement troubles, absence de supports suffisants,...).

D'ores et déjà, les premiers résultats révèlent ce que sera vraisemblablement la problématique de la qualité de l'eau et des milieux dans la baie de Bourgneuf :

- les résultats des suivis en cours d'eau bocagers peuvent être qualifiés de « médiocres » à « mauvais », les concentrations polluantes pouvant devenir problématiques en période estivale notamment pour la faune aquatique. Les espèces sensibles se sont en effet raréfiées ou ont disparu.
- les suivis en marais doux présentent des concentrations élevées en phosphore, trop faible en oxygène dissous mais peu de nitrates. Les conditions de vie sont problématiques pour la faune aquatique en été.
- les suivis bactériologiques en marais saumâtres n'ont pas permis d'identifier des sources éventuelles de pollution même si des alertes, en mer et dans les coquillages, ont été émises par l'IFREMER. Certaines sorties d'étiers présentent toutefois des concentrations d'*Escherichia coli* plus importantes comme c'est le cas au Collet.
- les suivis des produits phytosanitaires ont permis de détecter la présence de certaines molécules. Les herbicides du type « glyphosates et métabolites » ont été identifiés presque dans toutes les analyses. Les concentrations sont parfois très élevées comme c'est le cas dans le Taizan le 19 juin 2012.

Les résultats définitifs sont attendus en début d'année 2013. L'observatoire doit se poursuivre dans des conditions équivalentes. Seules des stations à indices biologiques pourront être modifiées afin d'inventorier, à terme, tous les sous bassins versants de la baie de Bourgneuf.

## III. POLE BIODIVERSITE

### III.1. La mission du pôle Biodiversité

*La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs de la zone Natura2000.*

#### **Objectifs fixés**

- ┆ Préserver les habitats, les espèces et les oiseaux listés par les Documents d'Objectifs en partenariat avec tous les acteurs du site Natura 2000.
- Favoriser les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité et les actions de restauration écologique.
- Soutenir les activités économiques locales productrices de biodiversité, notamment l'agriculture extensive et la saliculture.

Depuis 2003, l'animatrice Natura 2000 réalise :

- L'animation du Comité de pilotage réuni au minimum une fois par an.
- L'animation d'un comité scientifique et de plusieurs groupes de travail : pêche à pied de loisir, communication sur les espèces invasives, modification de la charte Natura 2000...
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux mais aussi de la population.
- L'assistance à la signature de la charte et des contrats Natura 2000 puis l'accompagnement des signataires dans leurs projets.
- L'animation des Mesures Agri-Environnementales (MAE) en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Vendée et de la Loire-Atlantique dont la réalisation des diagnostics MAE.
- La gestion financière et administrative de la mise en œuvre des actions des documents d'objectifs.
- Le conseil et l'expertise technique des actions Natura 2000, auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage.
- Toutes autres actions pouvant contribuer à la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 notamment les actions de communication.

<b>Elus</b>	Michel Deriez Président des Comités de Pilotage
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>28 communes</p> <p>57 000 ha</p>  
<b>Animateur</b>	Julie Ayçaguer
<b>Outils d'orientation</b>	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
<b>Outils financiers</b>	<p>Mesures Agri-Environnementales</p> <p>Contrats Natura 2000</p> <p>Charte Natura 2000</p> <p>Financement pour des actions de communication</p> <p>Financement pour des études et suivis</p>
<b>Convention financière du poste animateur</b>	<p>1 animateur temps plein + ¼ temps de secrétariat-comptabilité + 1 stagiaire 6 mois (+ prestataire extérieur diagnostics MAE et contrats)</p> <p>Du 01/08/2011 au 28/02/2013 : 99 250 € (+ 31 450 €)</p>
<b>Ressources financières</b>	<p>Etat (Budget DREAL): 50 %</p> <p>Europe (Fond FEDER) : 50 %</p>
<b>Apport financier 2012 sur le territoire</b>	<p>3 590 000 € : Mesures Agri-Environnementales</p> <p>85 700 € : Contrats Natura 2000 nettoyage plage (6 communes)</p> <p>2 800 € : Contrats Natura 2000 travaux 2012</p> <p>25 900 € : Réalisation des diagnostics MAE et contrats Natura 2000</p> <p>7 300 € : Outils de communication (plaquette, poster)</p> <p>4 200 € : Etudes et suivis d'espèces</p>

## III.2. Actions marquantes en 2012

Le Comité de pilotage Natura 2000 s'est réuni le 2 mars 2012. 53 personnes étaient présentes.

Le Comité scientifique s'est réuni le 28 juin 2012 pour fixer les études et actions de communication à mettre en œuvre en 2013 avant validation par le comité de pilotage.

### III.2.1. Une forte contractualisation par les agriculteurs

**Les agriculteurs du territoire bénéficient de 17,95 M€ sur 5 ans pour financer 8 pratiques agricoles** favorables à la biodiversité et du renouvellement de la MAE « entretien des fossés tertiaires ».

6 MAE « prairies », 1 MAE « sel » et 1 MAE « curage des fossés tertiaires » ont été proposées aux agriculteurs et sauniers en 2012. L'animatrice Natura 2000 a animé avec la Chambre d'Agriculture de Vendée 6 journées de formation en Vendée et une réunion de sensibilisation avec des entretiens individuels en Loire-Atlantique pour expliquer les enjeux écologiques des MAE et rappeler les cahiers des charges à une soixantaine d'exploitants.

En 2012, 98 agriculteurs dont 2 sauniers se sont engagés en MAE sur 2 400 ha. Ils bénéficieront d'un financement sur 5 ans de 2,938 M€. 14 diagnostics « maintien des baisses en eau » et 2 diagnostics MAE sel ont été réalisés en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Au total, depuis 2008, se sont **355 agriculteurs et sauniers qui se sont engagés sur 17 400 ha pour un montant total de 17,95 M€ sur 5 ans**, soit un taux de contractualisation de 81 % des surfaces PAC. **La contractualisation pour des mesures à forte valeur écologique est en constante augmentation sur le territoire** : 64 % des surfaces contractualisées (contre 50% dans les premières années de contractualisation).

#### **Zoom sur la MAE « curage des fossés tertiaires » :**



En 2012, 2 demi-journées d'échanges techniques avec les financeurs, les syndicats de marais et les représentants professionnels ont été organisées sur le terrain pour faire le point sur cette MAE fossé et voir les améliorations possibles. 2 réunions ont ensuite permis d'expliquer en détail le dispositif aux agriculteurs.

Au printemps 2012, 42 diagnostics pour un total de 221 km de fossés ont été réalisés en collaboration avec la LPO et les exploitants soit 72 jours de travail.

Au final se sont 41 agriculteurs qui bénéficieront de la MAE pour curer 200 km de fossés entre 2012 et 2017 (560 000 €) auxquels il convient d'ajouter le 190 km contractualisés en 2011. Les premiers curages ont démarré encadrés par les techniciens de marais ou l'animatrice Natura 2000.

#### **La MAE fossé va permettre d'entretenir 6% du réseau tertiaire du Marais breton.**

En prévision de la réforme des MAE en 2014, l'ADBVB anime et participe à des groupes de travail avec les sauniers et les agriculteurs sur l'avenir des MAE. Des réflexions sont également en cours avec le Comité Régional Conchylicole pour la construction d'une Mesure Aqua-Environnementale.

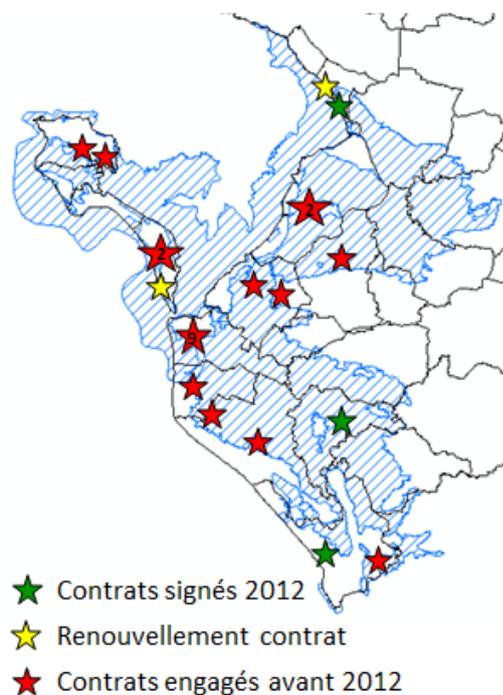
Enfin, l'animatrice Natura 2000 a participé aux groupes de travail organisés par la FDSEA 85 suite aux dégâts provoqués par les Bernaches cravants dans les polders agricoles. Un dossier proposant la mise en place d'un dispositif d'indemnisation et des pistes d'actions pour concilier la présence des Bernaches et l'activité agricole, a été constitué. Des rencontres avec les élus et le monde sportif ont permis de les sensibiliser au problème de l'effarouchement des Bernaches par les kite surfeurs dans la baie.

### III.2.2. Le développement des contrats et de la charte Natura 2000

Les contrats Natura 2000 s'adresse à tous les propriétaires ou gestionnaires de terrains en zone Natura 2000 (collectivités, particuliers, associations...) désireux de mener des travaux de restauration écologique. L'animatrice Natura 2000 accompagne les signataires dans leur démarche (aide administrative, technique et financière, communication). 9 contrats sont actuellement en cours.

En 2012, **5 nouveaux contrats Natura 2000** ont été signés pour un **montant de 73 000 €**:

St Hilaire de Riez	Nettoyage raisonné des plages	17 210 €
Barbâtre	Nettoyage raisonné des plages (renouvellement)	28 970 €
Les Moutiers en Retz	Nettoyage raisonné des plages (renouvellement)	15 880 €
Les Moutiers en Retz	Restauration du marais de Lyarne	7 900 €
Un privé (Le Perrier)	Restauration d'un marais	3 360 €



En 2012, un diagnostic plage pour la commune de La Barre de Monts et un diagnostic environnemental pour un propriétaire privé sur Noirmoutier en l'île ont été également réalisés.

**Depuis 2003, 32 contrats Natura 2000 pour un montant total de 549 000 €** ont été signés dont 14 avec des collectivités. **6 des 10 communes littorales du site Natura 2000 sont engagées dans un contrat de nettoyage raisonné des plages** et toutes pratiquent le nettoyage manuel autant que possible.



Le 5 avril 2012, une demi-journée découverte des contrats Natura 2000 du Marais Breton a rassemblé une dizaine d'élus de 6 collectivités différentes. Les élus ont découvert les travaux de restauration écologique menés à l'écomusée du Daviaud et au marais de la Gâtine à Saint Hilaire de Riez ainsi que les actions du contrat plage de Notre Dame de Monts

5 chantiers de travaux sous contrat Natura 2000 ont été plus particulièrement suivis cette année :

Commune des Moutiers en Retz	Création des panneaux de nettoyage des plages	2 750 €
Commune de Saint Hilaire de Riez	Restauration du marais de la Gâtine	19 500 €
	Création des panneaux de nettoyage des plages	
Commune de Noirmoutier en l'île	Mise en défens de haut de plage	12 000 €
Commune de La Barre de Monts	Renouvellement panneaux nettoyage des plages	335 €

### **Zoom sur la charte :**

L'actualisation de la charte pour prendre en compte le enjeux du DOCOB Habitats a fait l'objet d'un groupe de travail. **7 chartes Natura 2000 ont été signées avec des propriétaires privés.** 70 ha 36 a sont ainsi engagés dans une gestion respectueuse de la biodiversité.

### **III.2.3. De nouvelles études et projets sur le site Natura 2000**

Dans le cadre d'un financement accordé par la DREAL pour répondre aux objectifs des DOCOB, trois études ont débuté en 2012 :

- Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu (LPO 85) : une restitution aux élus des communes littorale en présence de l'ONF et des clubs sportifs est prévue début 2013.
- Etude sur la répartition des oiseaux de la Baie de Bourgneuf à marée basse (LPO 85).
- Valoriser la gestion différenciée des plans d'eau de chasse (Fédération des chasseurs de Vendée, de Pays de la Loire, EDEN) : une première réunion a permis de présenter le projet aux chasseurs. Une dizaine s'est portée volontaire pour participer à l'action.

Il est proposé pour 2013 de demander un financement pour :

- L'étude de la répartition des Engoulvents en forêt de Monts.
- L'étude de la répartition des rapaces nicheurs en forêt.
- La cartographie des habitats Natura2000 sur les marais de Noirmoutier.

Par ailleurs, l'animatrice Natura 2000 participe au suivi de nombreux projets et études sur le territoire : schéma d'accueil en forêt de Monts (ONF), stratégie nationale pour la biodiversité marais de Noirmoutier (SMAM) et dunes des pays de Monts (CDC Océan Marais de Monts), préfiguration de la réserve naturelle régionale du Bout de Sac à Beauvoir-sur-mer (Conservatoire du Littoral), plan de gestion de l'ENS de la dune de la Tresson (Conseil général de la Vendée)...

L'animatrice Natura 2000 accompagne également les porteurs de projet dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (clubs sportifs, collectivités, organisateurs d'événements).

### **Zoom sur l'étude de la pêche à pied de loisir en Baie de Bourgneuf**



Le pôle Biodiversité a accueilli en 2012 pendant 6 mois une stagiaire sur la pêche à pied de loisir en baie de Bourgneuf, Noëlie Debray. Un groupe de travail a été spécifiquement constitué pour suivre cette étude. Il était composé des professionnels travaillant sur l'estran, des associations de pêcheurs à pied et des associations de protection de l'environnement, des services de l'Etat.

Des comptages de pêcheurs et 150 enquêtes ont été réalisés auprès des pêcheurs à pied de loisir lors de 47 marées et sur trois sites : le site de Fort Larron à

Noirmoutier-en-l'Île, le site du Gois et le site de Cailla à Barbâtre. Ainsi, cette étude a permis de mieux connaître la fréquentation de ces 3 sites, le profil des pêcheurs et leurs connaissances concernant la réglementation et les enjeux écologiques. Elle a été la base pour créer des supports de communication adaptés afin d'améliorer l'information en matière de réglementation et de « bonnes pratiques ».

## II.2.7. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site

Deux importants projets de communication ont été conduits en 2012.

### Un plan de communication sur les plantes invasives

Un groupe de travail (syndicats de marais, collectivités, ONF, services de l'Etat, Conservatoire Botanique, Fédération de pêche, Conseil Général de la Vendée...) animé par l'animatrice Natura 2000 a planché sur un plan de communication pour sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs.

Le 26 octobre 2012, une journée sur les plantes invasives terrestres, à destination des services espaces verts et des élus, a permis de sensibiliser une soixantaine de participants venus de 30 collectivités différentes.

En parallèle, une plaquette à destination du grand public a été éditée et distribuée en mairie, dans les syndicats de marais et va être déclinée en articles proposés pour les bulletins municipaux des communes. Un courrier a été envoyé aux 190 campings du site pour les sensibiliser.

Des contacts ont également été pris avec des pépiniéristes et horticulteurs qui pourraient aboutir si les professionnels le souhaitent à l'organisation d'une nouvelle journée d'information.

### Communication autour de la pêche à pied

L'étude pêche à pied de loisir a fait ressortir un besoin important en outils de communication. Le pôle Biodiversité a réalisé et édité 2 000 réglettes et 2 000 plaquettes qui seront distribuées sur le terrain ou dans les lieux fréquentés par les pêcheurs (office de tourisme, commerces, campings...). Le travail se poursuivra en 2013 pour finaliser des panneaux de communication.

Plusieurs autres actions de communication ont été mises en œuvre en 2012. On peut citer :

- 2 réunions publiques organisées au Perrier et à Bourgneuf en Retz pour présenter Natura 2000 et ses outils (une centaine de participants).
- Tenue d'un stand au Festival Energ'Ethique à Saint-Hilaire de Rietz et à Plantes et Nature à La Barre de Monts.
- Tenu d'un stand à la BirdFair à Paimboeuf en partenariat avec les communautés de communes de Noirmoutier en l'île et Océan Marais de Monts.
- Présentation du dispositif Natura2000 à des étudiants (Université d'Angers...), au COREPEM, au Comité Régional Conchylicole
- Animation autour du récif d'hermelles avec des scolaires de Barbâtre et sur les laisses de mer et la dune avec des scolaires de la Guérinière.
- Participation à la journée du secours populaire « les oubliés des vacances ».
- Participation à la journée sports nautiques et nature à Saint Jean de Monts.
- Chantier de nettoyage des plages en partenariat avec la commune de la Barre de Monts.
- Participation à la création d'une exposition Natura 2000 en Vendée.
- Intervention au colloque tourisme et biodiversité de la CDC Océan Marais de Monts.
- Plusieurs communiqués de presse pour valoriser les actions menées dans le cadre de Natura 2000.





*ARTHON EN RETZ, BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE  
CENÉ, BOUIN, BOURGNEUF EN RETZ, CHALLANS,  
CHATEAUNEUF, CHAUVÉ, CHÉMÉRÉ, FALLERON, FRESNAY EN  
RETZ, FROIDFOND, GRAND'LANDES, LA BARRE DE MONTS, LA  
BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHÉ, LA GUÉRINTÈRE, LA  
PLAINE SUR MER, L'EPINE, LE FENOUILLET, LE PERRIER,  
MACHÉCOUL, MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,  
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,  
PORNIC, PRÉFAILLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE, SAINT  
GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ, SAINT JEAN DE MONTS,  
SAINT MÈME LE TENU, SAINT MICHEL CHEF CHEF, SAINT PÈRE  
EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE, SOULLANS, TOUVOIS*

